Appendix No. 2, 5th March, 1824.

I am of opinion if the amount of fees had been exacted per Halifax table, they would have stood thus :

General entry,	£1	1	0			
Do. clearance,	1	1	0			
Report,	0	2	9			
List of men,	0	2	9			
Bond,	0	2	9			
2 entries or warrants to load,	0	5	6			
2 cockets,	0	9	0			
Cancelling bonds,	0	1	8			
Bill of Stores unnecessary and never given.						
Certificates of report never required.				£3	6	5
Lumber Certificate,				0	3	4
Amount, including waiters and searchers,				£3	9	9
Per Barbadoes I paid,						
Entry outwards,	£0	7	4			
Port ditto,	0	7	4			
Collector and Comptroller,	5	7	9			
Searchers,	2	5	0			
				£8	7	5
Per Halifax tariff, I am of opinion that I should have paid, as per statements of the Bark Crown,				£3	6	5
And Lumber Certificate,				0	3	4
				£3	9	9

To 5. I consider the fees paid as irregular and larger than the legal fees, and ground my opinion on the construction of the Halifax docket. The statement of what those fees ought to be, is answered in my answer to the above.

To 7. I did so in the year 1819, and was then refused. I have caused Masters of Vessels consigned to Mr. Henry Atkinson to ask for these explanations at the Custom House, in my presence, and they never have been able to obtain them.

To 8. I am acquainted with almost all the Ship Owners of London, interested in the Ships trading to this country, and have heard some complain ; one in particular, last winter, complained, in London, to me, of the high fees exacted by the Custom House Officers at this port, and enquired whether I could give him any information of the particulars thereof, as he could never obtain any satisfaction in that respect from the Masters of his Vessels, who always said that no particulars were given to them.

Mr. John Bonner, merchant, of Quebec, called in and made answer as follows :

Answer to Question 1. I did business here for the House of John Leather & Co. last year.

To 2. British shipping.

To 3. In person.

To 7. A master of a Ship, called the Norval, which I was clearing last summer, requested from the Collector's Clerk, in my hearing, an account of what the money was for, which I was then in the act of paying, and no answer given.

Mr. Holt, Merchant, of Quebec, called in, and made answer as follows :

Question 1. Be pleased to state to the Committee the amount of Custom House charges paid in the eastern ports of the United States on the vessels clearing out for the ports of His Majesty's North American Provinces ?

Answer. I do not know the precise amount ; but it is between eleven and twelve shillings, Halifax currency.

Je suis d'opinion que si le montant des émolumens avait été conforme à la Table d'Halifax, il aurait été comme suit :

Entrée générale;	£1	1	0			
Ditto d'acquit,	1	1	0			
Retour,	0	2	9			
Liste de l'équipage,	0	2	9			
Sûreté,	0	2	9			
2 entrées ou permis de charger,	0	5	6			
2 visas,	0	9	0			
Décharge des sûretés,	0	1	8			
Etat des provisions inutile et qui n'est jamais donné.						
Certificat du retour, jamais requis,				£3	6	5
Certificat des bois,				0	3	4
Montant y compris les Visiteurs et Inspecteurs,				£3	9	9
Pour le Barbadoes j'ai payé,						
Entrée du départ,	£0	7	4			
Ditto du port,	0	7	4			
Collecteur et Contrôleur,	5	7	9			
Visiteurs,	2	5	0			
				£8	7	5
Selon la Table d'Halifax, je suis d'opinion que je n'aurais du avoir payé que la même somme ci-dessus pour le Crown,				£3	6	5
Et le certificat des bois,				0	3	5
				£3	9	9

5. Je considère les émolumens payés comme étant irréguliers, et plus forts que ceux qui pouvaient être légitimement exigés, et je fonde mon opinion sur la manière dont je conçois que la Table d'Halifax doit être interprétée J'ai dit dans ma réponse ci-dessus ce à quoi ils auraient du se monter.

7. Je l'ai fait dans l'année 1819, mais on m'a refusé ; j'ai engagé des maîtres de navires consignés à Mr. Henry Atkinson de demander des explications à la Douane en ma présence, et ils n'ont jamais pu en obtenir.

8 Je connais presque tous les propriétaires de vaisseaux de Londres intéressés dans ceux qui sont employés dans le commerce avec ce pays, et j'en ai entendu quelques uns se plaindre ; un en particulier, s'est plaint à moi à Londres, où je me trouvais l'hiver dernier, de ce que les émolumens exigés par les officiers de la Douane de ce port étaient trop forts, et m'a demandé si je pouvais lui donner quelque information sur les particularités de leur ensemble, attendu qu'il n'en pouvait jamais recevoir de satisfaisante à ce sujet, de la part des maîtres de ses vaisseaux, qui lui disent toujours qu'on ne leur en a pas livré les particularités.

Mr. John Bonner, Marchand de Québec, ayant été appellé, a donné les réponses suivantes :—

Réponse à Question.—1. J'ai fait des affaires ici l'année passée pour la maison de John Leather & Co.

2. Des vaisseaux de la Grande Bretagne.

3. En personne.

Le Maître du Navire appellé le Norval, que j'étais occupé à acquitter l'été dernier, a prié le Commis du Collecteur, moi présent, de lui donner un état détaillé des objets pour lesquels était l'argent que j'étais alors à payer ; mais il ne reçut aucune réponse.

Mr. Holt, Marchand de Québec, ayant été appellé, a donné les réponses suivantes :—

Question.—1. Ayez la bonté de communiquer au Comité le montant des charges qui se payent dans les ports de l'est des Etats-Unis à la Douane, pour les bâtimens qui s'y acquittent pour les ports des Provinces de Sa Majesté du nord de l'Amérique.

Réponse. Je n'en connais pas le montant précis, mais c'est entre onze et douze chellins, cours d'Halifax.